Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 0-56.
DEPOT DE VENTE : 58, Rue Motte (En face du Conditionnement).

IMPORTANTE RÉUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

ELLE A PRIS DES DÉCISIONS SUR LES SURTAXES D'ENTREPOT DES TEXTILES ET LES ÉTABLISSEMENTS A PRIX UNIQUES

Au cours de sa dernière réunion qu'elle a tenu à la Bourse, sous la présidence de M. Jules Joire, président, les membres de la Chambre de Commerce ont émis les vœux suivants :

Créances bloquées. — La Chambre de Commerce émet le vœu :

« Que les exportateurs français bénéficiaires de crédits au titre des différents comptes de l'Office de compensation de la Chambre de Commerce de Paris soient admis d'office à déléguer en couverture des impositions dont ils sont redevables aux agents comptables de l'Etat (notamment aux receveurs des contributions indirectes en paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires), le montant total ou partiel de ces crédits.

Les surtaxes d'entrepôt sur les cotons et les laines. — L'article 13 de la loi du 26 février 1934 portant fixation du budget général pour l'exercice 1934, a quintuplé le taux des surtaxes d'origine et d'entrepôt.

La Chambre de Commerce avait déjà protesté contre le quintuplement éventuel de ces surtaxes dans une délibération prise dans ses séances des 14 novembre 1930 et 30 novembre 1933.

La question se résume, dans ses grandes lignes, de la façon suivante : La surtaxe d'entrepôt frappe les marchandises importées par un port étranger. La surtaxe d'origine est susceptible de s'appliquer à toutes les marchandises importées par l'intermédiaire d'un pays autre que le pays d'origine.

Laines. — Ces surtaxes n'atteignent pas les laines d'Australie, du Cap et des Indes. Par contre, elles atteignent notamment, les laines d'Amérique du Sud : République Argentine, Chili, Uruguay et les laines d'Islande.

Or, toutes ces laines ne peuvent être achetées en dehors des grands marchés redistributeurs de Londres et d'Anvers, et il y a une impossibilité, la plupart du temps, de trouver du fret direct, sur la France, des pays d'origine. Les laines d'Amérique du Sud, par exemple, celles de Punta-Arénas doivent le plus souvent être transbordées dans un port anglais ou belge.

Il n'est pas au pouvoir des lainiers français de changer l'organisation du commerce international des laines.

Cotons. — Les cotons des Indes sont exonérés, mais les surtaxes pèsent sur les cotons de Perse. Or, il n'y a pas de ligne de navigation pour le transport de ces derniers cotons vers la France.

Il semble donc que, tant les laines de l'Amérique du Sud et d'Islande que les cotons de Perse, doivent être exonérés de la majoration dont s'agit, ces produits devant, dans l'état actuel du commerce international, passer par une place étrangère avant leur importation en France.

La Chambre de Commerce émet le vœu :

« Que les laines d'Amérique du Sud, les laines d'Islande et les cotons de Perse, puissent être importés en exonération du quintuplement des surtaxes d'entrepôt et d'origine, établies par l'article 13 de la loi du 28 mars 1934, portant fixation du budget général pour l'exercice 1934. »

Les magasins à prix uniques. — La Chambre de Commerce, après avoir entendu le rapport de M. Odoux, sur la question des prix uniques a pris la délibération suivante :

La Chambre de Commerce de Tourcoing a été saisie des doléances des commerçants de détail, au sujet de la concurrence que font à ceux-ci les établissements à prix uniques.

Elle reconnaît le point de vue de ces commerçants et se rend compte des craintes suscitées par cette concurrence. Elle constate du reste, avec satisfaction, que le commerce de détail offrira toujours d'importants avantages sur les grands magasins : proximité du consommateur, plus grande variété d'articles, meilleur goût, possibilités d'échange après achat, etc.

Dans bien des cas, le commerce de détail arrive à améliorer encore ses prix de vente, par une organisation plus perfectionnée, telle que le groupement en centrale d'achats.

Il peut aussi attirer la clientèle par des étalages bien aménagés. Il en existe un certain nombre dans notre ville, particulièrement dans le Centre. D'autres commerçants arrivent à concurrencer les prix uniques en créant, à leur tour, dans leur magasin, une catégorie de prix uniques.

Enfin, les magasins à prix uniques laisseront d'eux-mêmes leur clientèle s'ils ne vendent pas une marchandise loyale, à des poids connus et vraiment marchande.

Tout en respectant le principe de la liberté du commerce, l'Etat a le devoir de prendre des mesures tendant à empêcher que cette concurrence ne s'exerce autrement que par des moyens légitimes.

Il convient notamment que les magasins à prix uniques soient soumis à toutes les taxes subies actuellement par les autres grands magasins, telles que la patente progressive et la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.

Il paraît équitable de contraindre ces magasins à ne pas vendre des denrées à des poids fantaisistes qui empêchent l'acheteur de se rendre compte du prix unitaire. Il conviendrait notamment de les obliger d'indiquer le poids net sur le paquetage des denrées alimentaires.

Il apparaît comme normal que la main-d'œuvre nationale soit protégée par des tarifs douaniers suffisants, les mêmes d'ailleurs pour tous les importateurs, de façon à empêcher l'écoulement trop généralisé des marchandises étrangères.

La Chambre de Commerce émet le vœu suivant :

« Que l'Etat prenne toutes mesures utiles pour empêcher toute concurrence anormale entre le commerce de détail et les magasins à prix uniques, et oblige notamment ces derniers à faire figurer, sur les marchandises exposées, les indications d'origine de celles-ci. »

Office franco-allemand des paiements commerciaux. — La Chambre de Commerce a eu son attention attirée par plusieurs de ses ressortissants exportateurs en Allemagne sur le préjudice qu'ils éprouvent à raison des paiements qui leur sont effectués en règlement de leurs factures par l'Office franco-allemand des paiements commerciaux.

La situation est la suivante :

Les clients allemands de ces exportateurs acquittent leurs dettes à la Reichsbank. Celle-ci verse les marks provenant de ces règlements au crédit de l'Office franco-allemand.

Or, la Reichsbank établit ses décomptes de conversion sur la base de 6,06 à 6.08 francs le mark. L'Office, par contre, recevant ces crédits en marks, les cède sur le marché de Paris à 5,96 ou 6.00 le mark. L'exportateur subit la perte résultant de ce décalage.

Il faut ajouter à cette perte, celle de 3 francs pour mille, retenue opérée par l'Office sur le montant des sommes encaissées. Il en résulte que cet exportateur subit une différence approchant 2%.

Pour le commerce exportateur lainier, cette perte absorbe le plus souvent, et même au delà, le bénéfice très réduit laissé par les affaires traitées.

La Chambre de Commerce de Tourcoing attire l'attention du Ministère du Commerce et de l'Industrie sur cette situation très préjudiciable au commerce lainier d'exportation, déjà si atteint par ailleurs, en le priant d'y remédier au plus tôt.

Assurance transport. — La Chambre de Commerce, considérant que les souscripteurs de polices d'assurance transport, pour le trafic entre la France et la Belgique, ne devraient pas être dans l'obligation d'acquitter à la fois les impôts belges et français afférents à ces polices ;

Emet le vœu :

« Que le Gouvernement français étudie avec le Gouvernement belge les possibilités d'échange d'une convention ayant pour objet de remédier à cette double imposition. »

LOTERIE NATIONALE. — Que souhaiter de mieux que d'attendre que la fortune nous sourit en dégustant un bon verre de vin de BORDEAUX. C'est ce que nous offre la SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE, 5, rue des Anges (particulièrement favorisée par le sort dans les différents tirages) en achetant son vin CHATEAU ST-EMILION 1928 Grand crû au prix de 4,75 avec billet de participation.

En outre, nous trouverons pour la dernière semaine de carême : **Filet de morue Jacques Cœur 3,50** ; les meilleures marques de **sardines, thon, saumon, etc... Figues de Smyrne 1,75 le 1/2 kilo, œufs frais 0,35 et 0,40 les gros.** 4001.

UNE COLLISION ENTRE AUTOBUS RUE DE LILLE

UN BLESSÉ

Une grave collision a eu lieu hier, vers 18 h. 40, rue de Lille, devant l'immeuble numéro 59.

Un autobus des usines Charles Tiberghien frères, boulevard Industriel, à Tourcoing, transportant des ouvriers, conduit par le chauffeur Lucien Coppens, 26 ans, demeurant à Tourcoing, voulut doubler une voiture en stationnement, arrêtée devant le numéro 59 de la rue de Lille.

Masqué par l'auto arrêtée et arrivant en sens inverse, surgit un second autobus, piloté par le chauffeur Jérôme Lenoir, 35 ans, domicilié à Zonneghem (Belgique), 111, chaussée d'Ypres. Une violente collision suivit.

Un des voyageurs de l'autobus ouvrier, M. Camille Feys, 22 ans, monteur de chaînes, demeurant 8, rue du Moulin, à Zonnebecke (B.), fut assez sérieusement blessé au visage par des éclats de vitre, les glaces ayant volé en éclats.

Les dégâts matériels aux deux autobus sont très importants.

Le commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Le chômage persiste mais les exportations sont en très forte hausse

C'est du moins ce qui ressort des chiffres donnés par la Chambre de Commerce de Tourcoing, qui s'en est occupée au cours d'une dernière séance.

L'industrie tourquennoise, durement handicapée par la crise économique, « repris du poil de la bête », semble-t-il, si les chiffres sont exacts. Voici ceux communiqués par la compagnie :

Exportations de l'industrie de Tourcoing et de sa circonscription (villes de Marcq, Halluin, Roncq et Neuville) : en 1933 : janvier, 2.401.600 fr. ; février, 4.020.479 fr. ; en 1934 : janvier, 5 millions 014. 806 fr. ; février, 6.496.655 fr.

Cette augmentation est importante, comme il est facile d'en juger.

Comment, dans ces conditions, le chômage ne diminue-t-il pas ?...

La circonscription textile de Tourcoing sera représentée à la Foire Commerciale Internationale de Lille, en mars-avril, par un stand remarquablement outillé.

LA FRAUDE

Les préposés de la douane du poste frontière du Touquet, à Tourcoing, ont arrêté Mlle Maria Vandevelde, 26 ans, demeurant à Mouscron (Belgique), 100, rue du Chalet, porteuse de 3 kilos de tabac de fabrication belge. Elle a été déférée au Parquet de Lille par les gendarmes de Tourcoing.

GROUPE DES MUTILÉS DE TOURCOING ET SES CANTONS

La ducasse à pierrots des Mutilés. — Nous rappelons que c'est demain, samedi 24 mars, le dernier délai pour se faire inscrire au banquet organisé par le Groupe des Mutilés, à l'occasion du 15e anniversaire de sa fondation.

La commission prie ses membres qui n'ont pas encore donné leur adhésion de le faire au plus tôt afin de faciliter l'organisation de cette petite fête intime.

Avis important aux Mutilés. — Le Groupe des Mutilés de Tourcoing informe ses adhérents qu'ils doivent se munir de la carte du combattant pour percevoir leur trimestre de pension.

Groupe des A. C. des Phalempins. — **Jeu de boules.** — Résultat du dimanche 18 mars : L'équipe n. 6 (cdt Désiré Maes) bat l'équipe n. 3 (cdt Jules Haquette).

— Dimanche prochain, 25 mars dernière partie éliminatoire qui fera connaître la troisième équipe qui disputera le tournoi triangulaire. Rendez-vous à 9 h. 15, chez Louis Lombaere, 18, rue Phalempins, pour l'équipe n. 1 (cdt Eugène Lœille), et l'équipe n. 2 (cdt Jules Bellangé).

Groupe des A. C. de la Fosse. — La réunion aura lieu dimanche 25 mars, à 11 heures, au siège, 122, rue de Roubaix : Communications importantes. — La commission compte sur la présence de très nombreux adhérents.

SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE

MM. les Officiers et Sous-Officiers du Service Géographique de l'Armée, chargés des opérations de triangulation, de levés ou de révision des cartes, ainsi que le personnel militaire ou civil qui les aide dans leurs travaux, sont autorisés à circuler librement sur le territoire des communes, à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à pratiquer au besoin dans les parcelles boisées, quelques coulées pour la mesure des distances et enfin à planter des piquets de tracé et à apposer des marques de repère sur les objets fixes du voisinage pour effectuer les études du terrain prescrites par M. le Ministre de la Guerre.

MM. les maires des communes traversées sont invités à prêter au besoin leur concours et l'appui de leur autorité au personnel du Service Géographique de l'Armée.

Ils prendront les dispositions nécessaires pour que les officiers et sous-officiers chargés des travaux puissent, sans perte de temps, consulter le plan cadastral et accéder dans la salle où il aura été déposé.

Ils prendront les mesures convenables pour la conservation des piquets-repères et notamment ils enjoindront aux gardes-champêtres d'exercer une surveillance à cet effet.

Ils auront à assurer le logement des sous-officiers et soldats porteurs du feuillet de placement, ainsi que les chevaux des officiers.

LA CRIÉE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée le 22 mars. — **Fleurs, 4.00 à 30.00 le panier** ; chicons, 1,60 à 1,70 le kg ; oignons, 0,65 le kg. ; pommes, 3,50 le kg. ; oranges, 1,85 à 4,00 le kg ; citrons, 2,00 à 3,20 le kg ; camembert, 1,00 pièce ; pointes de brie 0,95 pièce ; fromage rouge, 10.00 le kg ; beurre, 16 50 à 18,50 le kg ; crevettes, 3,00 le kg ; harengs, 1,00 ; maquereaux, 2,75 à 3,60 le kg ; Carlets, 1,90 le kg ; merluches, 2,50 à 3,00 le kg ; cabillauds, 1,40 à 2,00 le kg ; dorades, 2,40 le kg ; Eilingues, 2,20 le kg ; saumon rose 8,10 le kg ; harengs saurs, 4,50 à 7,00 la caisse ; harengs salés, 25,00 à 35,00 le fût ; filets saurs, 0,55 la boîte morue, 1,10 le kg.

Sociétés et Comités

GROUPE DES MUTILÉS. — Le Groupe des Mutilés de Tourcoing a le regret d'annoncer à ses membres la mort de M. Messiaen, décédé dans sa 53e année. Elle prie ceux qui peuvent se rendre libre, de vouloir assister à ses funérailles qui ont lieu aujourd'hui, à 9 h. en l'Eglise St-Eloi (Blanc-Seau). L'assemblée a lieu angle de la rue des Villes et du Boulevard Descats à 8 h. 45.

BIGO-JAZZ DES CINQ-VOIES. — Ce vendredi à 19 h. 30, réunion de la Commission et à 20 h. Répétition générale.

MUTUELLE FÉMININE. — L'assemblée générale annuelle de la Mutuelle Féminine aura lieu dimanche à 10 h. salle Jean-Jaurès rue Carnot.

GRAZIELLA-CLUB. — Ce vendredi, au local, rue Fin-de-la-Guerre, répétition obligatoire pour les pupilles et adultes, aux heures habituelles.

Dimanche 25 mars, r.-v. des gymnastes qui participent au concours du Palais Rameau à 7 h. 30. Kiosque Grand Place. Délégués : MM. Vanduyslacker et Nys.

MUTUELLE DES LOCATAIRES DE « NOTRE MAISON ». — Réunion de Commission ce vendredi à 18 h. 30. — Dimanche 25, permanence au siège, 11, rue de Tournai de 9 h. 30 à 10 h. 30. Paiement des allocations de maladie et naissances.

MUTUELLE DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL. — Dimanche 25, assemblée générale trimestrielle à 10 h. dans la salle du Théâtre Concordia, rue Carnot. Ouverture des portes à 9 h. pour le pointage des cartes. La réunion se terminera par une brillante tombola.

PARTIS POLITIQUES

CHEZ LES JEUNESSES PATRIOTES. — La section de Tourcoing des Jeunesses Patriotes s'est émue de l'état dans lequel se trouve le drapeau du 43e R.I., déposé au Musée de l'Armée dans la salle Turenne. Sous la présidence de son chef M. Jean Lecierco, cette section qui compte déjà plus de 100 membres, bien que de création toute récente, a décidé de faire réparer ce drapeau à ses frais.

En effet, la vétusté qui accable la plupart des drapeaux de nos régiments dissous tient avant tout à ce que la soie avec laquelle ils ont été confectionnés, est matière très périssable surtout lorsqu'elle est exposée à l'air et à la poussière.

A l'heure actuelle, 270 drapeaux sont si détériorés qu'ils ne peuvent plus participer à aucune cérémonie et encore, il est grand temps d'aller à leur secours. Le seul remède qui demeure est la mise sous filet de nos glorieuses reliques ; la dépense est d'environ 300 francs par drapeau.

ÉTAT CIVIL

Naissances : Colette Sailly, rue du Blanc Seau, 276 ; Suzanne Sury, rue Voltaire, 166.

Publication : Maurice Delannoy, adjoint au service civil des Colonies, rue Louis Leloir, 20 et Henriette Chautry, sp., à Vincennes.

Décès : Pierre Poulain, 53 ans, électricien rue Jean Bart, 37 ; Raymond Maressaux 11 mois, rue Nationale, 138 ; Fernand Lefebvre, 1 an, 5 mois, chaussée Ed. Forest, 332.

FUNÉRAILLES

Monsieur **Devadder Joseph** fait connaître aux camarades que les funérailles civiles de sa mère, Madame **Virginie SIERSACK**, Vve DEVADDER, auront lieu à Croix le 24 Mars à 3 h. Rassemblement à 2 h. 30 à l'Hospice de Croix.

HALLUIN

AU GROUPE CARNAVALESQUE « LES ESPAGNOLS »

Cette importante et belle société locale — comptant plus de 70 membres — qui, dernièrement encore, remporta à Comines (Belgique) un très gros succès, fera le dimanche 25 mars, si le temps le permet, une sortie dans la ville.

La population pourra ainsi se rendre compte de la belle tenue, des jolis costumes, des membres de ce groupe carnavalesque.

Pour cette sortie, le rassemblement des sociétaires aura lieu au local : Café Sartrys Agnès, angle des rues de la Paix et de l'Abattoir, à 14 heures.

Une infortune à soulager. — Une quête sera faite, dans la ville, dimanche 25 mars, au profit de M. Cyrille Demuysère, demeurant 151, chemin de Tournai, au Mont d'Halluin.

Père de neuf enfants, il vient de subir une opération grave et prochainement une autre opération chirurgicale sera encore tentée.

Syndicat de Défense des Végétaux. — La distribution des plants de pommes de terre se fait actuellement aux intéressés ayant fait préalablement la demande.

Des convocations particulières sont adressées et on est ensuite prié de se présenter au Café Dewailly, angle des rues du Midi et des Prés, à seule fin de retirer la commande.

Ces plants ainsi délivrés sont contrôlés par M. Bonenfant, délégué des Services Agricoles du Nord, et cette mesure est prise en vue d'éviter la contamination des récoltes par la « maladie verruqueuse », dont nous avons signalé l'apparition en temps voulu, à Halluin.

Amicale des gradés de l'Ecole de Perfectionnement. — Les sous-officiers et caporaux de réserves assistèrent très nombreux mercredi soir, à la première assemblée générale de l'Amicale. Ils approuvèrent les statuts qui donnent pour objet à l'Association :

1° de créer et de développer des liens de camaraderie et de solidarité entre les sous-officiers de réserve qui suivent les cours de perfectionnement ;

2° de contribuer au fonctionnement des écoles et de coopérer à l'organisation matérielle des cours ;

3° de provoquer l'adhésion et l'assiduité des sous-officiers de réserve au cours de perfectionnement ;

4° de faciliter et de développer leur instruction ;

5° d'étudier, de mettre au point et de proposer toutes mesures ayant pour but de développer les aptitudes de ses membres à leurs fonctions militaires éventuelles.

L'Association se refuse à poursuivre aucun but politique, confessionnel ou financier.

L'assemblée constitua ensuite son bureau et nomma : Président, M. Paul Lemaitre-Leroux ; vice-présidents, MM. André Bartholomeus et Stanislas Sion ; trésorier, M. Léon Cottignies ; secrétaire, M. Louis Proisy ; secrétaire-adjoint M. Michel Ramaen.

L'Amicale n'ayant été créée que pour faciliter le fonctionnement des cours de perfectionnement ne pourra rivaliser en aucune façon avec les sociétés d'anciens militaires existant à Halluin. Elle n'effectuera jamais de sorties en ville et ses membres sont invités à se montrer les plus dévoués envers les diverses sociétés patriotiques dont ils font partie.

Soirée dansante. — C'est demain soir, samedi, à 18 h. 30, qu'aura lieu salle du Foyer de la Paix, le bal annuel organisé par l'excellente société musicale « La Philharmonie d'Halluin ».

Il y aura deux orchestres et une tombola gratuite sera tirée au cours de cette soirée, qui ne peut manquer d'attirer un nombreux public, voulant passer une bonne soirée et désirant témoigner aussi sa sympathie à notre phalange locale si appréciée.

Le billet d'entrée est vendu un franc.

Arbalétriers de la Saint-Georges. — La société organise un grand concours dit « Concours franc » doté de 500 fr. de prix qui aura lieu le 29 avril prochain.

Les épreuves auront lieu dans les bersaults du nouveau local, 65, rue de Lille.

Avent-Garde. — Ce vendredi, au local habituel, de 19 à 21 h., répétition de gymnastique.

Cours d'Adultes. — Ce vendredi, cours gratuit à 19 h., à l'école Jean Macé et à l'école de la Rouge Porte.

Dispensaire d'Hygiène. — Ce vendredi, les malades peuvent se faire inscrire au bureau de l'Infirmière-Visiteuse, ouvert de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Etat Civil. — **Naissance** : Marthe Bernaert, 383, rue de la Lys.

RONCQ

La réunion des A. C. du Centre. — L'Amicale des Anciens Combattants de Roncq-Centre, a tenu dimanche à 17 h. 30 Salle du Café de la Tête d'Or, une grande réunion générale, à laquelle assistaient une centaine de membres.

Celle-ci fut présidée par M. Pierre Leconte, entouré de MM. Paul Vansteenkiste, Henri Verhaeghe, Lucien Derocq et Alphonse Ledoux.

Le président, M. Pierre Leconte, en ouvrant la réunion, fit l'éloge funèbre de MM. Romain Noppe, vice-président, et Joseph Deltour, secrétaire, deux membres dévoués de la section, décédés récemment.

Le président proposa en hommage à la mémoire des deux disparus, d'observer une minute de silence.

L'assemblée fut invitée à élire deux nouveaux membres de la Commission. Par vote secret, sont élus, MM. Louis Lebrun et Louis Leroy.

L'ensemble de la Commission est réélue avec les attributions suivantes : président, M. Pierre Leconte ; vice-président, MM. Paul Vansteenkiste ; secrétaire, Louis Lebrun ; trésorier, Alphonse Ledoux ; commissaires : MM. Lucien Derocq, Henri Verhaeghe, Gaston Lebrun.

Pour la Mutuelle Retraite, les assurances sociales et renseignements généraux, est désigné comme secrétaire, M. Louis Leroy.

Le président actif, M. Pierre Leconte, donna lecture d'articles insérés dans la « Voix du Combattant », ayant trait aux événements du 6 février à Paris. Il propose à ce sujet un motion approuvant le geste et la manifestation des Anciens Combattants. A l'unanimité, est approuvé cette motion qui sera adressé à la Fédération (U.N.C.).

Une importante tombola termina cette réunion générale.

AIDE-SECRÉTAIRE

sténo-dactylo, habitant la commune est demandé, **Mairie de Roncq.** Etre âgé de moins de 30 ans. Ecrire à M. le Maire. 3308.

Don de la Caisse d'Epargne. — Une distribution exceptionnelle secours aux indigents du Bureau de Bienfaisance, aura lieu aujourd'hui vendredi 23 mars, de 8 à 10 heures.

Cette distribution provient d'un don d'une somme de 600 francs fait par la Caisse d'Epargne de Roncq, audit établissement.

Chaque famille inscrite recevra un bon de marchandises d'une valeur 10 francs, payable chez tous les commerçants de la commune.

A la « Jeanne d'Arc ». — Au local, rue de la Latte, répétition ce soir, à 19 h., pour les pupilles ; à 20 h., pour les adultes.

Jeunesses Roncquoises. — Au Gymnase municipal, de 19 h. à 21 h., répétition ce vendredi pour les adultes et pupilles.

Harmonie Ouvrière. — Ce soir, à 19 h. 30 à la Maison du Peuple, répétition pour tous les musiciens.

Aux Accordéonistes Roncquois. — Aujourd'hui vendredi, à 19 h. 30, aura lieu au local une répétition générale en vue de la sortie de dimanche, dans le hameau du Blanc-Four. Pour dimanche 25 mars rassemblement pour le départ à 9 h., au café Verhelst 268, place de Roncq.

Pointage des Chômeurs. — Aujourd'hui vendredi, à 10 h., à la Mairie pour les chômeurs complets.

LINSELLES

Jardins Ouvriers de France. — Grâce à l'intérêt que porte M. Dhaeneus à la cause des Jardins Ouvriers, une section de la Société d'Horticulture et des Jardins-Ouvriers de France vient d'être créée à Linselles.

M. Dhaeneus, en effet, a accepté les fonctions de délégué communal de cette importante Société qui compte à ce jour près de 300.000 membres !

La totalité des avantages accordés et dont l'énumération est reprise sur des imprimés de « demande d'adhésion » que M. Dhaeneus a tient à la disposition des amateurs, représente un réel tour de force, si l'on considère la modicité de la cotisation perçue annuellement. Celle-ci n'est, en effet, que de 8.50 (un droit d'entrée de 5 fr. est perçu, la première année seulement).

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. Dhaeneus, rue de Rouhaix, 10 à Linselles.

MOUVAUX

Le chômage. — Durant la période du 12 au 18 mars il a été payé en allocations de chômage la somme totale de 13.060 fr. 50 se répartissant comme suit :

Chômage complet, 11.338 fr. 50 ; chômage partiel, 1.624 fr. ; bureau de bienfaisance, 98 fr.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE STAVISKY ET SES RÉPERCUSSIONS

Nouveau suicide

M. Brunschwick, un diamantaire bénéficiaire des chèques de Stavisky, s'est empoisonné dans une chambre d'hôtel, à Paris

Un diamantaire, M. Brunschwick a été trouvé mort dans une chambre d'hôtel, à Paris.

Dans ce même hôtel habite M. Camboulives, député du Tarn, membre dans la commission d'enquête.

La nouvelle connue hier soir, à la Chambre y a causé une vive sensation.

M. Brunschwick figurant parmi les bénéficiaires des chèques Stavisky, plusieurs membres de la commission d'enquête se sont demandés s'il n'y avait pas une relation entre ce suicide et l'affaire Stavisky. On a retrouvé dans la chambre où est mort M. Brunschwick une lettre adressée à un ami dans laquelle le diamantaire annonçait sa détermination de mettre fin à ses jours.

Les déclarations de M. Camboulives

Le Dr Camboulives, député du Tarn, qui habite le même hôtel que celui où a été découvert le corps du diamantaire, n'a appris d'identité de ce dernier que dans la soirée par un de ses collègues, et il s'est souvenu immédiatement qu'il avait, hier matin, été amené à constater le décès de Brunschwick.

Voici d'ailleurs les déclarations que le Dr Camboulives a fait dans les couloirs de la Chambre :

« J'étais, hier matin, dans le hall de l'hôtel où je réside à Paris, lorsque la propriétaires descendit en courant et j'entendis des cris à l'étage supérieur. La propriétaire m'apprit qu'on venait de découvrir le corps d'un homme mort dans une baignoire.

» Je montais aussitôt et je trouvai dans la salle de bain attenant à une chambre, le corps d'un homme qui se trouvait immergé. Je constatai le décès. Auprès de lui se trouvait une femme en larmes. Il s'agissait de l'amie de la victime qui venait d'arriver à l'Hôtel, vers 9 heures du matin, après avoir reçu une lettre recommandée de M. Brunschwick lui faisant part de son intention de se suicider. Cette femme était arrivée précipitamment à l'Hôtel, avait demandé à voir son ami et la femme de chambre avait forcé la porte. C'est elle qui poussait les cris que j'avais entendus.

» Comme j'ai l'habitude de la médecine légale, je vis tout de suite que le corps était mort depuis un certain temps dans le bain. Mais je remarquai aussi qu'il y avait à côté de la baignoire une chaise sur laquelle se trouvait un papier froissé, un canif et un verre vide dans le fond duquel se trouvait un dépôt blanchâtre : quelques traces d'une poudre blanche voisinait également sur la chaise. J'ai donné immédiatement des instructions au personnel de la maison et je fis prévenir la police.

» J'entendis moi-même prévenir le commissaire de police et je me retirai dès qu'il fut arrivé.

» Avant son départ, je le rencontrai dans le hall et je lui demandai s'il avait emporté le verre et son contenu. Il m'a répondu qu'il ne l'avait pas remarqué et il remonta dans la chambre pour le prendre et le garder comme pièce à conviction. C'est tout ce que je sais de ce drame », a conclu le docteur Camboulives.

« Je puis cependant ajouter que d'après des renseignements fournis par la propriétaire, M. Brunschwick était arrivé la veille au soir, vers 17 heures. Il avait demandé à louer une chambre avec salle de bains dans laquelle on devait le trouver mort le lendemain matin. On a dit qu'il s'était ouvert les veines. Je puis vous certifier qu'il n'en est rien, car il n'y avait dans la baignoire aucune trace de sang.

» Il semble donc que M. Brunschwick soit mort empoisonné avec le produit qui se trouvait dans le verre.

Bien que, d'après la lettre qui était en possession de son amie, il s'agirait d'un suicide banal, le prétexte invoqué étant une affaire de procès perdu dans la journée de mercredi ».

M. Camboulives a conclu en exprimant le vœu que l'enquête détermine s'il s'agit ou non de l'un des bénéficiaires des chèques Stavisky.

EN BELGIQUE

MENIN

APRÈS LE DRAME DU MOIS DE JANVIER

GEORGES LYBAERT QUI BLESSA MORTELLEMENT UN CONSOMMATEUR A ÉTÉ CONDAMNÉ A 8 MOIS DE PRISON.

Nous avons relaté, le 20 janvier, le pénible drame qui s'est produit au hameau « Les Baraques », dans la nuit du 18 au 19 janvier.

Des coqueleux, revenant de la France entrèrent vers 23 h. 30 dans le café de M. Henri Kimpe, qui forme le coin des rues de Lille et du Quai. Dans le même café se trouva un voisin, Georges Lybaert, âgé de 25 ans, père de deux enfants, qui joua au billard. Tout d'un coup une discussion éclata entre les coqueleux à laquelle Georges Lybaert prit part.

Tout le monde quitta le café, mais à peine sur la rue, la discussion reprit et fut suivie d'une bataille en règle. Georges Lybaert se croyant en légitime défense, s'empara de son revolver et fit feu. M. Léopold Vanheede, marchand de lin, âgé de 43 ans, également père de deux enfants, demeurant à Gheluwe, fut atteint par le projectile à la cuisse.

Transporté au café, le blessé fut soigné par le docteur M. André Tyberghien, mais peu de temps après il est mort des suites d'une hémorragie.

Cette affaire a été appelée devant le tribunal correctionnel de Courtrai. G. Liébaert est comparu devant le tribunal, ainsi que les camarades de Léopold Vanheede : Victor Lampole et Aloïse Withouck, tous deux également de Menin.

Le tribunal jugea que la victime Vanheede avait à supporter les 4/5 de la responsabilité. Il a condamné Lybaert à huit mois de prison et une amende de 350 fr. La partie civile ne reçoit que 20.000 fr. vu l'attitude provocante de la victime.

Lampole et Withouck écopent chacun 1 mois de prison et une amende de 350 fr. Pour Withouck la peine n'est que conditionnelle.

Un vélo détruit par une auto. — Vers 20 h. 30, pendant que M. Gilbert Vanrobaeys, cultivateur, habitant cette ville, rue de Moorseele, 263, entrait chez un bourrelier de la rue de Bruges, il avait laissé sa bicyclette au bord du trottoir. Tout à coup arriva une auto de luxe portant le numéro 252.406 qui renversa le vélo et le mit en piteux état. L'auto continua son chemin sans se préoccuper de cet accident. La gendarmerie locale a ouvert une enquête.

Lutte. — Voici le résultat du gala de lutte organisé par le Club Kracht en Kunst (Force et Art) pour le championnat d'interclub.

Poids mi-lourds. — D'Haese Gérard (Courtrai) vainqueur sur Clarick (Menin) en 2 m. 13 s. — Vandeleene (Courtrai) bat Beghein (Menin) en 11 m. 12es.

Deuxième reprise. — D'Haese Gérard bat Beghein, en 3 m. — Vandeleene élu champion et reçoit une belle coupe.

Poids légers (60 k.). — Liébart (Menin) bat Meyfroot (Courtrai) en 12 m. 50 s. — Nutin (Dottignies) bat Vlaene (Menin) en 1 m. 13 s. — Vanfleteren (Courtrai) bat Watteyne (Menin) en 1 m. 50 s. — Hoornaert (Menin) bat Goetbals (Courtrai) en 1 m. 30 s.

Deuxième reprise. — Engels (Menin) bat Vanfleteren (Courtrai) en 2 m. 30 s. — Liebaert (Menin) bat Goetbals (Courtrai) en 1 m. 47 s. — Nutin (Dottignies) bat Hoornaert (Menin) en 1 m. 5 s. — Vlaeve (Menin) bat Meyfroot (Courtrai) en 14 m. 50 s.

Troisième reprise. — Engels bat Wwatteyne en 30 s. — Vanfleteren bat Foornaert en 1 m. 23 s. — Liebaert bat Vlaene en 2 m. 28 s.

Quatrième reprise. — Nutin bat Vanfleteren en 9 m. 35 s. — Engels bat Liebaert en 2 m. 3 s.

Cinquième reprise. — Nutin bat Engels avec les points et reçoit le titre de champion.

HERSEAUX

Société Horticole et Petit Elevage. — Dimanche prochain 25 mars, aura lieu la réunion des membres de la société, au siège chez Blomme, rue Royale à 16 h. Ordre du jour important.

La fête de famille est reportée en avril.

Soirée récréative. — Dimanche 25 aura lieu au Café du Commerce (Gare), une soirée récréative en faveur d'une œuvre de bienfaisance. Le concours gracieux de la société « Les Amis de la Gare » étant acquis, nul doute que de nombreuses personnes seront présentes à cette soirée. Programme choisi et varié.

DEUX CONCOURS SUR ARRAS SERONT ORGANISÉS DIMANCHE 25 MARS

La Mutuelle. — Dimanche concours sur Arras organisé chez M. Spender, 43, Grand Rue (Place) doté de 1.250 fr. de séries. Deux régulateurs par séries de 2 pigeon non désignés. Pendulette.

Mise en loges le samedi de 10 à 14 h. 30. Constatation obligatoire, étui deux parties séparées. Veuvage exclus.

La Maison Colombophile. — Concours sur Arras chez M. «Jan Carré (Gare) doté de 1.300 fr. garantis. Régulateur et pendulette.

Mise en loges le samedi jusque 14 h. 45. Voir la carte donnant le détail des prix. — Veuvage exclus.

LUINGNE

Conseil communal. — Le Conseil communal se réunira vendredi 23 mars, à 19 h. 30, à la Maison communale.

WEVELGHEM-LEZ-MENIN

UN ATTERRISSAGE FORCÉ

Un avion de l'école militaire de perfection de Wevelghem faisait des exercices hier à 8 h. du matin. Tout d'un coup, par suite d'un avarie au moteur le biplan, occupé par deux officiers, fut obligé d'atterrir.

L'appareil descendit en spirale et réussit sans grands dommages à atterrir dans un champ nouvellement labouré.

On a eu beaucoup de difficultés pour extraire l'appareil du terrain, celui-ci par suite du choc et de son poids s'était enfoncé dans la terre.

La gendarmerie de Menin a ouvert une enquête.

TOURNAI

Conseil Communal. — Le Conseil communal se réunira à l'Hôtel de Ville, vendredi 23 courant à 7 h. 30 du soir pour l'examen de 26 questions administratives inscrites à l'ordre du jour.

Cimetières. — Les pelouses du champ commun aux cimetières du Sud, du Nord et de l'Est où des inhumations ont été faites avant le 31 décembre 1923 seront reprises prochainement par la ville en vue de nouvelles inhumations. Les signes de sépultures qui se trouvent sur les tombes susdites devront être enlevés par les familles avant le 15 mai 1934. Après cette date, les signes de sépultures seront enlevés d'office et remisés dans les dépôts des cimetières où ils pourront encore être réclamés par les ayants-droit jusqu'au 15 août. A l'expiration de ce délai, les objets non réclamés seront vendus au profit de la caisse communale.

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX

UN CONCOURS MONSTRE SUR ALBERT AU CLUB COLOMBOPHILE ROUBAISIEN

Dimanche 25 aura lieu un concours sur ALBERT au siège, chez M. Vandenberghe, **118, rue de Denain** ; 26 bureau chez M. Bernier, **Grande-Rue.** — 2.000 francs de prix d'honneur et d'Excelence, répartis comme suit : 60 prix de 5 francs aux 60 premiers pigeons classés ; cinq cartillons aux cinq très séries de 3 pigeons non désignés ; 30 séries de 2 pigeons non désignés de 10 fr. (une par amateur. — Garantis ; un superbe cartillon garanti 10 ans à la première série de deux pigeons non désignés, mise 0.50 — Une superbe bicyclette (homme ou dame au choix) à la première série de 2 pigeons non désignés mise 1 franc. — Régleurs